



CONSEIL RÉGIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT DU  
BAS-SAINT-LAURENT



SNAP  
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA  
SECTION QUÉBEC

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### **Fin des hydrocarbures au Québec : 4 nouvelles aires protégées maintenant possibles au Bas-Saint-Laurent**

**Rimouski, 10 novembre 2021** — Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) et la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) se réjouissent de la récente annonce gouvernementale qui vise à mettre un terme à l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière au Québec. La fin du régime des hydrocarbures devrait maintenant permettre la concrétisation de projets d'aires protégées, notamment dans la région du Bas-Saint-Laurent. Certains projets étaient en effet bloqués depuis 2013 par la présence de licences d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière recoupant les territoires d'intérêt en question.

#### **La situation au Bas-Saint-Laurent**

En décembre 2020, le gouvernement du Québec a atteint la protection de 17 % de son territoire avec l'annonce de nouveaux projets d'aires protégées. Concrètement, les territoires retenus reçoivent une protection administrative afin d'être protégés de tout développement industriel. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, trois territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées ont alors été mis sous réserve et sont donc maintenant protégés. Il s'agit de la rivière Assemetquagan, de la rivière Patapédia et des Chic-Chocs (rivière Cap-Chat). Quatre territoires d'intérêt ont été oubliés lors de cette annonce, soient les territoires du Lac-de-L'Est, de Duchénier, de la rivière Causapsal et de la rivière Cascapédia.

#### **Ce qui pourrait maintenant changer**

La fin du régime des hydrocarbures au Québec vient lever un frein important à la création d'aires protégées. Le CREBSL et la SNAP ont bon espoir que cela va permettre d'annoncer la mise sous réserve des quatre territoires d'intérêt qui restent à protéger au Bas-Saint-Laurent (Lac de l'Est, Duchénier, rivières Causapsal et Cascapédia). Ils font tous partie des territoires d'intérêt retenus dans la région à la suite d'importantes consultations publiques tenues en 2013.

Il est important de mentionner que depuis 2013, les travaux d'aménagement forestier sont suspendus sur l'ensemble des 7 territoires d'intérêt. L'industrie forestière régionale a donc contribué aux efforts bas-laurentiens pour la création des aires protégées. À la connaissance du CREBSL, aucune activité industrielle n'empêche actuellement le gouvernement à aller de l'avant avec la concrétisation des quatre projets d'aires protégées manquants.

Une fois les sept territoires d'intérêt ciblés en 2013 mis sous réserve à des fins d'aires protégées, la région pourra enfin se concentrer à la mise en valeur de ces lieux magnifiques. Le Bas-Saint-Laurent pourra se démarquer par une mise en valeur proche de la nature et de ses gens et ce, avec une approche visant la protection de la biodiversité. La création d'aires protégées représentant une solution à la fois à la crise des changements climatiques et à celle de la réduction de la biodiversité, la région en sortira gagnante à plusieurs niveaux.

### **À propos du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL)**

Le CREBSL est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend seize CRE, regroupant plus de 1 000 organismes. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles. Pour en savoir plus : [crebsl.com](http://crebsl.com)

### **À propos de la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)**

La SNAP Québec est un organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature. LA SNAP Québec travaille à la création d'un réseau d'aires protégées à travers la province, afin d'assurer la protection à long terme de la forêt boréale, du Grand Nord, du Saint-Laurent et des écosystèmes qui abritent nos espèces menacées. L'organisation veille également à la bonne gestion des aires protégées existantes.

- 30 -

Étude sur les permis pétroliers :

[http://www.crebsl.com/documents/pdf/foret/rapport\\_permis\\_petroliers\\_crebsl-snap\\_2016-03-14.pdf](http://www.crebsl.com/documents/pdf/foret/rapport_permis_petroliers_crebsl-snap_2016-03-14.pdf)

Démarche régionale des aires protégées : [http://crebsl.com/aires\\_protegees/](http://crebsl.com/aires_protegees/)

#### **Informations :**

Patrick Morin, directeur adjoint  
Conseil régional de l'environnement du Bas-  
Saint-Laurent  
(418) 732-9137  
[patrick.morin@crebsl.com](mailto:patrick.morin@crebsl.com)

Ingrid Cornec, responsable des  
communications  
SNAP Québec  
(514) 378-3880  
[communications@snapquebec.org](mailto:communications@snapquebec.org)